Para

Michna 9 - Chapitre 5

שְׁתֵּי אֲבָנִים שֶׁהִקִּיפָן זוֹ לָזוֹ וַעֲשָׂאָן שׁוֹקֶת, וְכֵן שְׁתֵּי עֲרֵבוֹת, וְכֵן הַשּׁוֹקֶת שֶׁנֶּחְלְקָה, הַמַּיִם שֶׁבֵּינֵיהֶם אֵינָן מְקֻדָּשִׁין. עֲשָׂאָן בְּסִיד אוֹ בְּגִפְסִים וְהֵן יְכוֹלוֹת לְהִנָּטֵל כְּאַחַת, הַמַּיִם שֶׁבֵּינֵיהֶם מְקֻדָּשִׁין:

Si l'on assemble deux pierres pour en faire une sorte de bassin, ou deux récipients similaires, ou encore si un bassin a été fendu en deux, l'eau se trouvant dans la fente n'est pas consacrée. Mais si l'on a réuni les parties avec de la chaux ou du plâtre, au point qu'elles puissent être soulevées comme un seul ensemble, alors l'eau entre elle est consacrée.

Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir…

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions